



Saissie effective +saissie salaire

Par **chris35700**, le **31/07/2016 à 12:06**

bonjour suite a des problemes de sante je dois au impot la somme de 2458euro depuis le mois le 01/04 2016 le centre des impots preleve directement a la carsat la somme de 168euro/mois et ce jour je recois un courrier pour la saisie effective de mes meubles si je ne regle pas la totalité de ma dette que dois je faire sachant que j ai un statut d handicapé compris entre 50 et 80% et 1150 euro de revenu si vous pouviez me conseiller merci d avance

Par **Visiteur**, le **31/07/2016 à 17:49**

Bonsoir,
Il est étonnant que vous n'ayez trouvé aucune entente avec le fisc. Il m'est arrivé 3 fois dans ma vie d'avoir une charge fiscale exceptionnelle, je suis allé aux impôts et l'étalement m'a été accordé sans souci.

Par **amajuris**, le **31/07/2016 à 20:15**

bonjour,
si le trésor public est contraint de pratiquer des saisies sur vos revenus et bientôt sur vos meubles, c'est que vous n'avez pas répondu favorablement à leurs demandes de règlement amiable de vos impôts.
à ma connaissance, votre statut d'handicapé ne vous exonère de payer vos impôts.
comme indiqué dans la réponse précédente, le trésor public accorde des facilités pour payer

ses impôts mais c en'est pas gratuit.
salutations